

## Faites de votre jardin une ZAD (zone à défendre)

Si vous avez la chance d'avoir un jardin, vous savez combien il est agréable de profiter de ce petit coin de nature et de calme, dans un monde de plus en plus bétonné où la pollution sonore est aussi de mise. Pourtant, la plupart des jardins sont semblables à des terrains de golf : tondu à ras avec une précision presque malade où rien ne dépasse d'un millimètre, le tout entouré par des haies rectangulaires. Je ne sais pas d'où vient cette tradition étrange, mais deux choses sont certaines ; la première est que, quand on y réfléchit, c'est vraiment ahurissant de se casser autant le cul pour un résultat qui, avouons-le, n'est franchement pas si beau.

La seconde, c'est que c'est une catastrophe pour la biodiversité. En effet, hormis quelques plantes comme les pâquerettes et les véroniques qui ont le temps de s'épanouir entre deux tontes, cette coutume ne laisse pas de places aux autres espèces, au cycle plus long. De plus, des tontes trop fréquentes diminuent significativement le nombre d'insectes<sup>1</sup> (en les tuant directement, ou en perturbant leur cycle de reproduction par exemple).

Ceci m'amène à mon premier point : ARRETEZ DE TONDRE et contentez-vous de faucher une fois par an, en septembre (si vous avez de la place, laissez carrément un coin en friche, sans aucune intervention). Laissez s'épanouir les "mauvaises herbes" ! En plus d'un magnifique spectacle lors de leur floraison (qui sait quelles espèces et quelle multitude de couleurs vous obtiendrez ?), ces herbes hautes offriront refuge aux animaux (insectes, petits mammifères, limaces ou escargots,...). De plus, leurs fleurs seront source de nourriture pour les insectes pollinisateurs, qui seront à leur tour mangés par les oiseaux, qui redisperseront les graines de certaines plantes,... Bref, c'est un véritable monde avec lequel vous aurez le plaisir de cohabiter, et le tout demandera moins d'entretien ! Magique, non ?

Bien sûr, vous allez me dire qu'un gazon classique est plus agréable pour se poser, jouer ou encore faire des barbecues... Mais il n'est pas inenvisageable de trouver un compromis, par exemple en gardant un coin près de la maison avec de l'herbe courte et en laissant le reste à l'état plus sauvage.

Deuxièmement, les haies aussi mériteraient qu'on les laisse un peu plus tranquille. Car en plus d'offrir de l'ombre aux plantes à proximité qui n'apprécient pas trop de lumière, elles servent également d'abris pour divers animaux qui s'y reproduisent, s'y alimentent, ou s'y reposent.<sup>2</sup> Mais bon, l'idéal (des haies de 2m de haut, et de minimum 1m de large, taillées tous les 2-3 ans<sup>3</sup>) n'étant pas toujours possible, je dirai juste ceci : NE LES TAILLEZ PAS AU PRINTEMPS (et début été) ! Il s'agit de la période de nidification des oiseaux (+- début mars à fin août), et tailler les haies à ce moment-là peut entraîner la destruction des nids ou encore la fuite des parents, effrayés, laissant leurs petits à l'abandon.<sup>4</sup> C'est d'ailleurs interdit (avec

un engin motorisé) en région Bruxelloise depuis 2012 entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août<sup>5</sup>. Et puis franchement, une haie carrée, c'est moche.

Enfin, vous avez peut-être remarqué que, plus haut, j'ai mis "mauvaises herbes" entre guillemets. Et de fait, à part quelques plantes exotiques amenées par l'être humain qui sont invasives (comme par exemple le si bel arbre à papillons...) IL N'Y A PAS DE MAUVAISES HERBES. Ce terme, devenu monnaie courante pour désigner des herbes "inesthétiques" ou se trouvant dans des endroits indésirables, ne repose sur rien et inclut même des plantes bénéfiques comme par exemple le pissenlit. En effet, cette plante connue de tou-te-s est remplie de nectar et de pollen<sup>6</sup> dont raffolent les insectes, et n'a donc rien d'une "mauvaise herbe". De plus, qui ne trouve pas ça joli de voir voler au gré du vent les fruits surmontés de leur élégant toupet poilu ? Les exemples de ce style sont bien sûr nombreux, et il faut se souvenir que chaque espèce (indigène) fait partie d'un écosystème, et qu'elle rendra donc forcément un ou plusieurs services au sein de celui-ci. Inutile donc de déverser des pesticides, qui contribuent à la pollution de notre air et notre eau<sup>7</sup>, ou même des "solutions naturelles" telles que le vinaigre, qui acidifie les sols.

En conclusion, un jardin aux premiers abords "négligé" est en fait rempli de beauté et de vie qui ne demandent qu'à être appréciées. De plus, c'est une chance pour la biodiversité qui diminue de jour en jour. Alors, battez-vous contre ces injonctions à rendre tout carré, tout "propre", défendez les êtres vivants de votre jardin, regardez les plantes grandir, écoutez les oiseaux chanter ou les abeilles bourdonner, voyez et montrez à vos proches, vos voisin-e-s, à quel point c'est beau,... Bref, faites de votre jardin une ZAD.

(Si vous êtes intéressé-e-s par augmenter la biodiversité dans votre jardin, voici deux liens intéressants :

<https://bebiodiversity.be/pour-un-jardin-biodiversity-friendly/> (très court, résume bien)

<http://environnement.wallonie.be/publi/education/jardin-naturel.pdf> (bien plus long et plus détaillé))

---

<sup>1</sup> Wastian, L., Unterweger, P. A., & Betz, O. (2016). Influence of the reduction of urban lawn mowing on wild bee diversity (Hymenoptera, Apoidea). *Journal of Hymenoptera Research*, 49, 51.

<sup>2</sup> Percsy, C. (2008). Des haies pour demain.

<sup>3</sup> <http://environnement.wallonie.be/publi/education/jardin-naturel.pdf>

<sup>4</sup> <https://protectiondesoiseaux.be/index.php/2018/03/19/test-2/>

<sup>5</sup> L'article 68, alinéa 7 de l'Ordonnance du 1er Mars 2012 relative à l'environnement indique : «Il est interdit de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1er avril et le 15 août ;»

<sup>6</sup> Melin, E. (2011). Botanique apicole. *Ecole d'Apiculture de la Région wallonne & Institut de Botanique, Université de Liege, Belgique.*

<sup>7</sup> Van Der Werf, H. M. (1997). évaluer l'impact des pesticides sur l'environnement. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31(31), 5-22.